Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

Parti Socialiste

REUNION GENERALE. — L'assemblée générale de la section roubaisienne du Parti socialiste aura lieu le mardi 10 mars, à 8 heures du soir, au local « La Paix ».

Ordre du jour très important.

REUNION DE GROUPES. — Aujourd'hui vendredi 6 mars, à 7 heures et demie du soir, salle de l'estaminet du « Tonneau Rouge », rue de la Paix, réunion de tous les groupes du « Cul-de-Four » et de l'Entrepont.

Les candidats de la section électorale seront présents.

— Demain samedi, 7 mars, à 8 heures du soir, salle de l'estaminet Gustave Doize, 55, rue du Pile, réunion de tous les groupes du quartier du Pile.

Tous les candidats de la section seront présents.

SECTION DU FONTENOY. — Concert-conférence au bénéfice de la propagande, dimanche 8 mars, à 7 heures et demie du soir, salle de l'estaminet Félix Vanlaeken, 5, rue de France.

Le citoyen Coupez, conseiller municipal y prendra la parole.

La liste des Flamidiens

Nouvel abus de pouvoir. — Après avoir refusé de nous communiquer les tableaux rectificatifs et les décisions de la commission de revision, on communique le tout aux calotins de l'Union sociale. — Aveux d'un avocat

Vraiment, Passe-Volant fut bien mal inspiré lorsqu'il donna l'ordre aux calotins de l'Union sociale d'aller devant le juge de paix réclamer la radiation d'une trentaine de citoyens de l'Epeule et du Fontenoy.

Cette nouvelle canaillerie ne lui a guère réussi et de retentissants soufflets sont venus s'appliquer sur ses joues, rouges encore des premiers reçus.

Mais ce n'est pas là ce qui doit surtout désoler les grands chefs de la bande qui s'intitule pompeusement Fédération.

De vulgaires comparses avaient mis leurs noms au bas des demandes de radiation et des avocats, inconnus la veille des fraudes électorales, avaient été chargés de faire comprendre aux juges que tel ou tel électeur devait être rayé des listes car c'était le bon plaisir du « Passe-Volant » de l'Epeule.

La tâche était des plus ardues, car les demandes formulées ne s'appuyaient sur rien autre chose que cette volonté du Maître, du Dictateur. Cependant, les avocats de la mauvaise cause firent tout leur possible. Ils mirent tant de chaleur dans l'attaque que l'un d'eux, à l'audience de mercredi, donna lecture du texte d'une décision de la commission municipale de revision des listes électorales.

Pauvres chefs de l'armée cléricale ; c'est désastreux d'être servi de pareille façon.

Sortir de la légalité, ce n'est pas grand chose quand ce n'est pas connu ; une simple affaire entre soi et sa conscience. Et on sait que les importateurs de corbeaux ont une conscience très large, disposée à tout absoudre, quand l'intérêt des capitalistes est en jeu.

Mais se voir trahi par des amis, des gens chargés de vous défendre, de vous sauver ; entendre crier par-dessus les toits : « Nous avons eu communication des décisions de la commission, alors que M. Roussel refuse cette même communication à ses adversaires », cela devient plus grave, très grave, excessivement grave.

Allez donc encore prôner votre honnêteté politique, après les aveux plus que complets d'un maladroit défenseur !

Ces temps derniers, notre ami Debaisieux, accompagné de nos camarades Lucien François et Vanberpe, était allé — pour la troisième ou quatrième fois — réclamer la communication des décisions de cette fameuse, trop fameuse commission.

On déclara qu'on ne la donnerait pas, qu'on ne pouvait pas la donner. Ne faut-il pas cacher le plus longtemps possible les tripatouillages auxquels se sont livrés les amis des frocards de Froyennes et de Kain ?

Or, un naïf vient nous apprendre, pour tâcher d'obtenir la radiation d'un électeur, que communication de ces décisions fut faite à l'Union sociale et patriotique ou à ses délégués.

Roubaisiens, voilà les hommes intègres, les administrateurs scrupuleux, les gens qui parlent sans cesse de leur honnêteté politique !

Elle ne doit pas valoir bien cher l'aune, cette honnêteté, en admettant qu'elle ait jamais existé.

Tripatouillages de listes électorales, importation de frocards révoltés, radiations de citoyens habitant Roubaix depuis leur naissance, inscription d'individus habitant Hem, Wasquehal, Wattrelos, Tourcoing ou ailleurs et inscrits sur les listes électorales de ces villes ; tout cela dût déjà bien défraîchir cette honnêteté, dont on essaie encore de faire étalage.

Que dire, alors, après l'abus de pouvoir commis contre nous et en faveur de l'Union sociale ?

La plus élémentaire des honnêtetés commandait de tenir tous les partis sur le pied d'égalité, de refuser à l'un ce qu'on refusait à l'autre, ou de donner à l'autre ce qu'on accordait à l'un.

Mais, justement, parce que c'était honnête, nos administrateurs ont décidé d'agir autrement.

Cela n'étonnera personne ; on sait les complices des calotins émigrés prêts à tout pour conserver l'écharpe du Polonais et du dictateur « Passe-Volant ». R. L.

Ces bons patrons

On nous rapporte une histoire qui montre, une fois de plus, comment les gros capitalistes traitent les ouvriers et le cas qu'ils font des travailleurs. Ceux-ci sont moins qu'une bête à leurs yeux.

Un industriel roubaisien, dont l'établissement se trouve dans une commune limitrophe, en est le héros.

Un ouvrier ayant eu un doigt coupé dans son usine et souffrant horriblement, s'était trouvé mal sur une chaise. Le patron passait et repassait devant lui sans plus s'en inquiéter, ne faisant rien pour adoucir ses souffrances.

Quelques jours après, le caniche de madame s'égara. Aussitôt, grand émoi dans la maison. On fait annoncer, dans un journal, la perte du cabot ; on promet une belle récompense à qui le rapportera au domicile de ses maîtres.

Et il fallait voir le retour de cet enfant prodigue !

« Tu es revenu près de ta maman, mon petit coco, disait madame en le pressant sur son cœur. »

C'était touchant !

En résumé : Un ouvrier se blesse dangereusement. Il n'y a même pas un verre d'eau pour lui. Un chien quitte le domicile de ses maîtres, pour suivre une « charmante » quelconque, tout le monde est sur pied et on dépense quarante francs pour le retrouver.

Excellents capitalistes, va !

Un drame dans un cabaret

Lecocq déclare ne pas savoir pourquoi il a frappé et ne se souvenir de rien. — Descente du Parquet. — Une confrontation.

Hier matin, Victor Lecocq, ayant à peu près repris ses sens, a été interrogé par le commissaire de police du 3e arrondissement.

Son système de défense est des plus simples. Il ne se rappelle de rien ou plutôt de pas grand chose.

Interrogé sur le motif de son agression, de son meurtre, il s'est mis à pleurer en disant :

« Mais je ne sais rien, je ne me rappelle plus. Je n'avais aucune raison de frapper Charles Eeckout que je connaissais fort peu ».

Tout ce dont Victor Lecocq se rappelle, c'est son dîner au hareng saur la veille du crime dans l'estaminet du « Fileur Blessé ».

Ses souvenirs ne semblent pas très nets, du reste.

J'ai pris une chope en mangeant mon hareng, déclare-t-il, et j'ai invité ma maîtresse Mélanie, à prendre un verre avec moi. Je sais encore qu'elle est venue s'asseoir à ma table et que j'ai payé son verre, mais je ne pourrais affirmer qu'elle l'a bu.

Pour le reste, il est inutile d'insister. Victor Lecocq ne sait même pas, ne se rappelle même plus où il a trouvé la serpe ; c'est tout au plus s'il reprend connaissance de lui-même en voyant couler le sang de sa victime. Alors il fuit et va jeter sa serpe. Mais il ne saurait dire en quel endroit il s'en débarrassa.

DESCENTE DU PARQUET

M. Delalé, accompagné de son greffier, M. Bastoen, sont arrivés à Roubaix, vers deux heures de l'après-midi. Après une visite au poste du 3e arrondissement où le meurtrier fut à nouveau interrogé, M. Delalé se dirigea par la rue Ste-Elisabeth. Victor Lecocq l'accompagnait.

M. Charles Eeckout fit d'abord sa déposition. Il ne voit pas, lui non plus le mobile qui fit agir Lecocq. Il était un peu jaloux, dit-il, parce que nous parlions plus facilement avec Mélanie qu'avec lui. Nous la connaissons depuis longtemps, elle.

La confrontation n'a rien amené de sensationnel. Lecocq qui semble très sincère et n'a jamais été condamné, — c'est une bonne note — a exprimé tous ses regrets en répétant qu'il n'avait rien contre Charles Eeckout et qu'il ne comprenait pas comment il avait accompli l'acte de barbarie qui lui était reproché.

Enfin on a entendu deux ouvriers qui sont venus rapporter des propos d'homme ivre sur lesquels on voulait bâtir un drame passionnel qui ne tient plus debout.

La disparition d'un jeune employé

Nous avons annoncé la disparition du jeune Robert Rousseau, parti après avoir encaissé un chèque de 5.000 francs pour ses patrons, MM. Archambaud et Mousset, rue de l'Hospice.

L'enfant est retrouvé. Ses parents ont reçu une lettre de lui hier matin. Il est à Paris chez des amis, avec les 5.000 francs.

Donc, pas de mal.

LE MAUVAIS PAVE

Arthur Durand, 48 ans, domestique, demeurant rue de Rome, 40, a fait une chute en rentrant chez lui. Le docteur qui a relevé une entorse de la cheville gauche, l'a fait admettre à l'hôpital de la Fraternité.

DANS L'ESCALIER

François Dondanu, 64 ans, fileur, demeurant rue Basse-Masure, 19, est tombé hier soir dans l'escalier de sa maison, se blessant aux genoux et au front.

Soigné par le docteur Druesne, il a été ensuite conduit à l'hôpital de la Fraternité.

AFFAIRE DE MŒURS ?

Hier, au moment du dîner, M. Charlesège, employé à la filature du Breucq à Flers, avait amené avec lui, 35, rue de la Barbe-d'Or, un de ses camarades, Mathieu Burlandi, âgé de 60 ans, demeurant rue de Toulouse.

Etant tous deux de Verviers, ils causèrent un peu du pays, prirent le café et la goutte, puis Charlesège s'en fut, laissant son compatriote à la maison.

Mme Charlesège, qui avait la migraine, alla se reposer, disant à sa fillette, Julie, de laver la vaisselle.

Julie ne s'amusait guère avec Mathieu, qui semblait sommeiller, mais faisait de temps à autre des gestes qui montraient assez quelles étaient ses intentions.

Elle passa dans la cour et appela Blanche Bauwens, dont les parents habitent au numéro 33.

Tout en riant et bavardant, Julie travaillait. A un certain moment, elle éprouva le besoin de passer au water-closet.

Lorsqu'elle revint, la porte avait été fermée et Blanche, tout en pleurant, raconta que Burlandi avait voulu se livrer sur elle à des attouchements obscènes.

Mme Charlesège descendit aussitôt et Mathieu fut mis à la porte. Il revint par deux fois et voulut même battre la femme de son ami.

Heureusement, un agent, prévenu par Mme Bauwens, vint mettre un terme à ses fantaisies. Il a été écroué au violon du 1er arrondissement et le commissaire a ouvert une enquête.

IL IRA LOIN

Amand Delestrain, un jeune bacleur de 14 ans, qui vient d'être arrêté pour vol fait depuis longtemps déjà, le désespoir de son père qui a déclaré ne rien pouvoir en faire.

Il demeure 14, place Carnot, dans la même maison que Mme Deboosschère et celle-ci s'apercevait depuis un certain temps qu'on enlevait de l'argent de son portemonnaie.

La première fois, ce fut deux sous, puis cinq, puis cinq encore puis... c'était hier, ce fut tout le portemonnaie ou plutôt les 4 fr. 50 qu'il contenait.

Ses soupçons s'étaient depuis le premier vol portés sur Amand Delestrain, mais elle n'avait pas voulu porter plainte. Cette fois, elle s'y est décidée et le précoce voleur a été mis en état d'arrestation.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace. VICTOR VAISSIER

FUNERAILLES CIVILES

Nous apprenons la mort de Mme Lorez, née Sophie Delesalle, mère de Jules Lorez, administrateur de la coopérative «La Paix», décédée le 5 mars à l'âge de 49 ans.

Ses obsèques, purement civiles, auront lieu aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi. Assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 115, cour Legros, 3.

UN DRAME DE FAMILLE

Rosalie Donneux, femme Dujardin, qui fut assommée à coups de marteau par son mari, place du Progrès, est aujourd'hui presque guérie.

M. Delalé, juge d'instruction, qui était venu à l'Hôtel-Dieu pour l'interroger, l'a priée de passer à son bureau aujourd'hui vendredi.

AMATEUR DE POISSONS

Les agents Minet et Delvincourt ont mis en état d'arrestation, mercredi après-midi, rue des Longues-Haies, le nommé Henri Leclercq, 57 ans, cordonnier, demeurant à Leers, près de l'église, qui, étant en état d'ivresse, avait volé du poisson chez Mme Marie Vanhamme, rue des Longues-Haies, 214.

Du Lundi 9 au Samedi 14, aux Galeries Lilloises : Réclame d'articles de ménage et de faïence-verrerie à des prix exceptionnels.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

UNE ENTORSE. — Chez M. Léon Planquart M. Pierre Verschaeve, 61 ans, manœuvre, rue des Longues-Haies, 205, s'est fait une entorse du genou droit en tombant.

15 jours de repos.

EN TOMBANT. — Chez M. César Durez, M. Clément Wattiez, 62 ans, manœuvre, rue de Lannoy, 472, s'est fait une contusion à la cuisse droite en tombant.

15 jours de repos.

EN DESCENDANT D'UNE ECHELLE. — Chez M. Jean Segnave, M. Arthur Hoyaux, 29 ans, monteur, rue Saint-André, cour Verhamme, 5, s'est blessé à la jambe gauche en descendant d'une échelle.

15 jours de repos.

MECANICIEN BLESSE. — Chez Mme veuve Delphin Delcourt, M. François Bouley mécanicien, rue la Bruyère, 14, a été blessé à la jambe droite en manœuvrant un cric.

15 jours de repos.

CHUTE D'UNE ECHELLE. — Chez MM. E. Browaeys de Geyter et fils, M. Charles Sandras, 38 ans, mécanicien, rue St-Charles, 2, s'est fait une entorse du genou gauche en tombant d'une échelle.

15 jours de repos.

UN JET D'EAU. — Chez MM. E. Browaeys de Geyter et fils, M. Jules Hadet, 61 ans, teinturier, rue de l'Alouette, cour Fauvarque, 8, a reçu un jet d'eau chaude dans l'œil.

15 jours de repos.

APPRETEUR BLESSE. — Chez MM. Motte et Delescluse frères, M. Théophile Hélinck, 28 ans, apprêteur, demeurant à Leers, s'est fait une entorse du poignet gauche en prenant une barre de fer.

15 jours de repos.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Président, M. Dereix, juge de paix du canton du Nord ; ministère public, M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

LES DROITS DES TRAVAILLEURS. — Mme Franchomme, marbrier, Grand'Rue, pour défaut de cabinet d'aisance et de vestiaire, 5 francs.

MM. Grau père et fils, marbriers, Grand'Rue, pour défaut de lavabo et vestiaire, 5 fr.

Cinq francs à la Société anonyme de peignage de la rue du Curoir, pour défaut d'affichage des heures de repos.

M. Remy Walkins, tonnelier, a occupé un ouvrier de moins de 18 ans. 5 francs.

LES VIOLENCES. — Jean Vanspeybrouck et Vandesoppe se sont battus. Chacun un jour de travail pour violences réciproques.

Mme Bonte-Dekeyser s'est battue avec son beau-frère. Chacun un jour de travail.

Mme Flavigny a lancé un seau d'eau dans les jambes de Mlle Marie Meurisse. Un franc d'amende.

Un jour de travail à Jean-Baptiste Libeer pour avoir donné un coup de pied à son amie.

TOUTES LES BONNES ÉPICERIES VENDENT : *Le* **Sucre Béghin**

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Nous rappelons que la seizième conférence de la saison aura lieu dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, le samedi 7 mars 1908, à huit heures et demie du soir, et aura pour sujet : « Le Nord à vol d'oiseau », par M. A. Merchier, secrétaire général de la Société de Géographie.

Théâtre, Fêtes et Concerts

A L'HIPPODROME

Le gala de dimanche 8 mars (en matinée), à l'Hippodrome, s'annonce très bien.

Les feuilles de location sont déjà très couvertes, aussi les retardataires devront-ils se hâter s'ils veulent assister à cette belle représentation qui, rappelons-le une dernière fois, nous permettra d'applaudir Paul Mounet et Adeline Dudlay, dans *Andromaque*.

On commencera par *l'Avocat Patelin*, avec le comique Mondos dans le principal rôle.

Le succès de ce spectacle est assuré, car les occasions d'entendre ces deux chefs-d'œuvre sont fort rares. D'autre part, nous savons que l'interprétation sera de premier ordre puisque la plupart des noms qui figurent au programme nous sont déjà bien connus.

MOUVEMENT SOCIAL

SOLIDARITE OUVRIERE (chorale). — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures précises, répétition générale : Coopérative «La Paix». Présence indispensable.

FANFARE « LA PAIX ». — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures du soir, répétition pour les deuxième et troisième parties. A 8 heures et demie, répétition générale.

SYNDICAT DES MOULEURS EN FER ET EN CUIVRE. — La réunion de commission aura lieu aujourd'hui vendredi 6 courant, à huit heures précises du soir, « Au Maréchal de Coyghem », Grande-Rue, 111.

SYNDICAT DES OUVRIERS EN VOITURES ET PARTIES SIMILAIRES DE ROUBAIX, TOURCOING ET ENVIRONS. — Le Syndicat adresse l'appel suivant aux ouvriers carrossiers syndiqués et non syndiqués :

« Dans sa réunion générale du 16 février 1908, la Chambre syndicale des ouvriers carrossiers de Roubaix-Tourcoing et environs a décidé, à l'unanimité, de ne pas rester dans le néant. Après avoir pris connaissance du contrat passé entre les ouvriers de tous corps de métiers et les entrepreneurs patrons et en présence des Administrations municipales, il a été convenu et approuvé entre les parties que le personnel des entrepreneurs devait gagner sa journée.

Devant de pareils exemples aussi frappants pouvant servir de bases, les ouvriers carrossiers ont jugé utile de faire valoir leur talent, et le temps sacrifié pour apprendre un métier (surnommé métier d'art et de luxe), en demandant une augmentation de 15 pour cent sur les salaires actuels.

La Chambre syndicale des ouvriers carrossiers a l'honneur de vous inviter à la *GRANDE REUNION* qu'elle organise en son local pour le dimanche 8 mars, à trois heures précises, à seule fin de consulter tous les membres de la carrosserie en général pour savoir la ligne de conduite à prendre vis-à-vis des patrons carrossiers.

Comptant sur votre dévouement et votre présence, recevez, cher camarade, le salut fraternel de la Chambre syndicale des ouvriers carrossiers.

La Commission.

Siège social : « Au Vieux-Jean-du-Pot », rue de la Tossée, à Tourcoing. »

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 5 mars 1908

Naissances. — Oscar Leclercq, rue de Blanmaille. — Anna Debacker, rue de France, 106. — Angèle Desbonnet, rue Bernard, cour Maillot, 3. — Emile Fraisier, rue des Fossés, 92. — Henri Tiberghien, rue de Rocroy, 9.

Décès. — Léon Honoré, 60 ans, négociant en grains, rue de Cassel, 19. — Yvonne Ketels, 10 mois, rue des Longues-Haies, 185. — Marie Cormorant, 4 ans, rue Olivier-de-Serres, 15. — Sophie Delesalle, 49 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, cour Legros, 3. — Eudoxie Gillian, 64 ans, ménagère, rue de l'Ommelet. — Zoé Alleene, 17 ans, piqueuse de cartons, rue de Lille, cour Six, 2. — Jeanne Corneille, 52 ans, couturière, rue des Champs, 23. — Julie Six, sans profession, rue de l'Hospice. — *Mort-nés*, 2.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

L'exode vers Roncq et Halluin des réactionnaires tourquennois

Devant le juge de paix du canton Nord. — La désinvolture du maire de Roncq.

Bon nombre de réactionnaires, ayant jugé que la partie était définitivement perdue pour eux à Tourcoing, se sont décidés à aller renforcer leurs amis de Roncq et d'Halluin dont le succès aux prochaines élections municipales paraît déjà bien compromis.

M. Auriol, juge de paix du canton Nord, a été appelé à se prononcer jeudi, sur la décision de la commission de jugement des réclamations de Tourcoing, maintenant les inscriptions sur les listes de Tourcoing et sur la décision de la commission de Roncq, qui admit sans tergiverser les nouveaux venus.

Du 15 janvier au 4 février, il était parvenu à la mairie de Tourcoing, des lettres émanant de la mairie de Roncq, donnant les noms d'électeurs inscrits sur les listes de Tourcoing, qui demandaient à être rayés de ces listes et portés sur celles de Roncq.

Aucun de ces électeurs ne s'était rendu au bureau des élections à Tourcoing pour s'y faire rayer. Enfin, la mairie d'Halluin demanda que cinq électeurs fussent rayés des listes de Tourcoing et portés sur ses listes.

Voici les noms de 28 électeurs qui voulurent être portés sur les listes de Roncq :

Jean-Henri Bouillet, né en 1842, brasseur, rue Motte, 31 ; Théodore Desurmont, né en 1857, brasseur, rue de Gand ; Jean-Baptiste Flipo, né en 1833, rue de Tournai, 19 ; Charles Huyghe, né en 1866, voyageur, rue de Bonduès, 13 ; Auguste Omez, né en 1855, employé, rue des Poutrains, 124 ; Henri Roussel, né en 1869, brasseur rue du Brun-Pain ; Pierre Vienne, né en 1868, docteur en médecine, place Thiers ; Henri Bodin, né en 1851, contremaître, rue du Dragon, 45 ; Augustin Chastaing, né en 1865, boulanger, rue des Poutrains, 64 ; Anselme Delahousse, né en 1853, négociant, rue de Gand, 25 ; Paul-Alphonse Dhalluin, né en 1868, garçon de bureau, rue d'Haubourdin ; Jean-François Flipo, né en 1869, filateur, rue de Tournai 91 ; Lelong Edouard, né en 1845, rue du Calvaire ; Joseph Leroux, né en 1872, avocat, rue de la Gare, 5 ; Jules Desurmont-Dumanoir, né en 1838, propriétaire rue Saint-Jacques ; Louis Montaine, né en 1837, employé rue de Mulhouse ; Pierre Dubois, né en 1852, cultivateur, rue Racine, 631 ; Emile Delvoye, né en 1876, employé, rue du Conditionnement ; Beseme Henri né en 1873 comptable, rue Monthyon, 43 ; Henri Deltour, né en 1845, concierge, rue d'Alsace ; Henri Frémaux, né en 1860, cultivateur, rue de la Récolte ; Paul-Charles Desailly, né en 1871, boucher, rue des Piats, 55 ; Germine Decue, né en 1849, retraité, rue Pasteur, 80 ; Georges Delhoute, né en 1870, employé rue du Caire, 103 ; Paul Voreux, né en 1833, rentier, rue Nationale, 145 ; Paul Orgeville, né en 1851, négociant, rue Verte, 53 ; Albert Vandevyvère, né en 1884, reporter, rue de Fleurus, 211.

Il faut ajouter les cinq Halluinois : Jean-Baptiste Dubois, 53 ans, cultivateur ; René Potier(43 ans ; Léon Scritte, 23 ans, Paul Sion, 35 ans, et Camille Vanreux, 60 ans.

Le 20 février, un conseiller municipal de Roncq, accompagné de deux électeurs, demanda au maire communication du procès-verbal de la commission qui avait admis les électeurs tourquennois. Cette communication lui fut refusée. Il fut dressé acte du refus. Et sommation fut faite par ministère d'huissier au maire de Roncq, de présenter copie du procès-verbal pour le mardi 3 mars à midi au plus tard.

Le maire de Roncq, dont la désinvolture est vraiment extraordinaire, ayant négligé de répondre à la sommation qui lui était faite, l'affaire n'a pu être plaidée et a été remise au 17 mars. Celle d'Halluin a été remise au 18 mars.

La grève de la filature Loridan

Appel aux ouvriers des Filatures de coton de Tourcoing, Roubaix, Mouscron et environs.

Depuis six semaines, les ouvriers de la filature **Loridan, rue d'Hondschoot, à Tourcoing, sont en grève**, leurs réclamations sont on ne peut plus justifiées ; ils demandent comme principale revendication, la suppression des amendes que les patrons leur infligent à tort et à travers.

Les autres revendications que vous avez pu lire déjà dans les journaux sont aussi des plus modestes et cependant leur patron ne veut rien entendre, il espère réduire ses ouvriers par la faim et il a déjà usé de tous les moyens d'intimidation, promesses aux uns et menaces aux autres, racolage à domicile et envois de livrets par la poste ; mais tous ces moyens ont lamentablement échoué, seuls quelques tristes sires se sont laissés prendre à ces pièges honteux et sont maintenant prisonniers nuit et jour dans l'usine Loridan, transformée pour la circonstance en « Tour pointue tourquennoise », mais nous avons la certitude que ces quelques malheureux déséquilibrés reviendront vite de leur erreur, et déserteront la prison dans laquelle ils se sont volontairement enfermés ; néanmoins, nous faisons un pressant appel à tous les ouvriers et ouvrières des filatures de coton de Tourcoing, Roubaix, Mouscron et environs, pour que personne n'approche la filature Loridan, tant que la grève durera, il faut qu'à la mauvaise volonté patronale, nous opposions l'union des forces ouvrières et la solidarité de tous les frères de misère.

Nous faisons également appel à toute la population ouvrière en général pour soutenir dans la lutte les grévistes de chez Loridan et que, bientôt, nous puissions inscrire une victoire de plus à l'actif des organisations ouvrières.

N'oubliez pas qu'une victoire ouvrière en appelle toujours une autre et qu'une défaite d'une fraction de la classe ouvrière, a sa répercussion sur l'ensemble des ouvriers.

Les syndicats de Tourcoing, Roubaix et Mouscron.

DOUBLE CONTRAVENTION

M. Moulines a dressé procès-verbal pour ivresse et violences légères à Fidèle Vanvoverschelde, 21 ans, marchand des quatre-saisons, rue Nationale, 142, qui étant ivre avait administré une correction à son amie.

LES POIVROTS

Jeudi matin un homme ivre se présentait à l'hôpital, rue Nationale et demandait d'y être admis. Le directeur de l'établissement lui ayant fait une observation, l'homme répondit par des injures.

L'agent de police Bouche, de service au commissariat du 2e arrondissement fut mandé et arrêta le poivrot. C'est un sieur Cyrille Demarquette, 49 ans, rue d'Alger, 2, à la Croix-Rouge. Il a été interrogé dans l'après-midi par M. Moulines, commissaire de police, qui lui a dressé procès-verbal.

LA FRAUDE

Le sous-brigadier des douanes Proye et le préposé René Prunm, de service à La Marlière ont mis en état d'arrestation jeudi matin, le sieur Théophile Sinnave, 42 ans, épicier à Comines (Belgique). Sinnave qui était porteur de 750 grammes de chocolat sera transféré à Lille.

LEURS RENTES

EN TOMBANT DANS UN ESCALIER. — Chez Flipo frères, filateurs de laine, rue du Touquet, 70, Emile Carbanié, 15 ans, bacleur, à Wattrelos, s'est blessé au pied gauche.

15 jours de repos.

EN HEURTANT UNE MANIVELLE. — Chez Emile Parmentier, 38, rue de Paris, Arnould Combletz, 53 ans, teinturier, rue de Brest, 30, s'est blessé au poignet gauche.

15 jours de repos.

EN MANŒUVRANT UN METIER. — Au tissage Mathon et Dubrulle, Aloys Vandeboegarde, 31 ans, tisserand à Reckem (Belgique), s'est blessé à la main droite.

EN MARCHANT SUR UN MORCEAU DE FER. — Au peignage de La Tossée, 157, rue de Roubaix, Achille Vanhoutte, 30 ans, débourreur, à Reckem (Belgique) s'est blessé au pied gauche.

15 jours de repos.

SYNDICAT DE L'ALIMENTATION

La chambre syndicale de l'Allimentation de Tourcoing invite les garçons bouchers et charcutiers à la réunion qui aura lieu aujourd'hui vendredi 6 mars, à 7 heures du soir, au siège syndical, 100, rue Houchard, à Tourcoing.

Le secrétaire : DELFORTRIE.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 5 mars 1908

Naissances. — Maurice Gaston, rue de la Latte, 81. — Plantefève Marguerite, rue de l'Espérance, 12. — Lemettre Emilien, rue des Pyramides, 5. — Vandenbroucke Paul, rue Cuvier, 58. — Delplanque Jean, rue des Acacias, 20.

Décès. — Fourneau Henri, 58 ans, rue Saint-Pierre, 24. — Fourmentin Suzanne, 4 mois, rue de la Blanche-Porte, 73. — Delecour Lucienne, 3 ans, rue de Roubaix, 182. — Delneufcourt Dorat, 63 ans, rue de Lille, 121.

Quoi qu'on fasse, chocolat et café des Galeries Lilloises ont conquis les Lillois qui en mangent 500 k. p. jour. Epicerie, confiserie.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — André Adolphe, ajusteur aux Foyers automatiques, a reçu une pièce de fonte sur la main gauche.

— Souris Carlos, manœuvre, même maison, écrasement du majeur de la main gauche par une pièce de fonte.

— Coopman Henri, chauffeur à l'usine à gaz, rupture musculaire dans la région dorsale, est tombé en poussant une brouette de charbon.

— Hooreman Jules, journalier à l'usine Holden, s'est blessé à la naissance du médius gauche. Inflammation de la gaine du tendon.

ETAT-CIVIL du 5 mars 1908. — *Naissances.* — Duthilleul Lucienne-Hortense, rue de Maubeuge. — Delcroix Jeanne-Albertine, place de la Liberté, 33.

Décès. — Déprez Renée-Pauline, 1 an, rue Chevreul, 93. — Dupire Marie-Rosalie, 35 ans, rue du Gaz.

WASQUEHAL

REUNION PUBLIQUE. — Samedi 7 mars 1908, à 7 heures et demie du soir, salle de la Renaissance, rue de Tourcoing (ancienne coopérative « L'Espérance », grande réunion publique et contradictoire.

Ordre du jour : Présentation des candidats.

Les élus du Parti rendront compte de leur mandat au Conseil municipal.

LANNOY

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez MM. A. Parent et fils, M. Louis Pottier, 32 ans, tisserand, demeurant à Toufflers, a été blessé à la main droite par un coup de navette. 15 jours de repos.

LEERS

LES VOLS. — Hier matin, plusieurs personnes de la commune ont été surprises en se rendant dans leur cour, car pendant la nuit, des voleurs leur avaient rendu visite.

Chez M. Pierre Valcke, chauffeur, hameau de Gibraltar, 3 lapins d'une valeur de 7 fr. 50 et 4 pigeons, d'une valeur de 4 francs avaient disparu ; chez M. Modeste Desmet, hameau du Nouveau-Monde, c'est trois lapins, d'une valeur de 12 francs qui ont quitté le clapier. Enfin, chez Mme Joséphine Legrand, hameau de Gibraltar, des jeunes lapins d'une valeur de 2 fr. 50 ont également été enlevés.

Plaintes ont été déposées à la police.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Joseph Dupont et Jacques Olive, de la brigade de Roubaix, ont arrêté, vers huit heures du matin, les nommés Alphonse Fournier, 20 ans, forain, demeurant à Roubaix, rue de Flandre ; Jules Lapadellec, 25 ans, journalier, et Louis Barrages, 26 ans, journalier, demeurant tous deux à Herseaux, qui portaient chacun une ceinture de café vert, soit en tout 23 kilos, d'une valeur de 60 francs.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la Brasserie Wattrelosienne, située 126, rue de l'Industrie, un laveur de tonneaux, Pauwels Cyrille, âgé de 48 ans, demeurant à Wattrelos, hameau du Sartel, a reçu de l'eau bouillante sur le pied droit. Brûlure du pied droit. 8 jours de repos.

— Aux Etablissements Kuhlmann, situés hameau de la Sainte-Marguerite, un débardeur, Nassens Florent, 20 ans, demeurant à Estaimpuis (Belgique), s'est piqué la main gauche avec le fil de fer d'un tamis. Plaie pénétrante de la face palmaire de la main gauche. 10 jours de repos.

— A la filature Leclercq-Dupire, située rue de l'Industrie, un ouvrier, Duquesnoy Henri, 40 ans, manœuvre, demeurant à Wattrelos, rue de Leers, sentier de l'Hospice, s'est fait un effort dans les reins en soulevant un paquet de savon. 8 jours de repos.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Antoinette Lefebvre, rue du Mont-à-Leux, 94. — Madeleine Deruyck (Crétinier, maisons Watteau). — Adrienne Craeynest (Plouys, maisons Houttemane). — Zélia Vanderplancke (Crétinier, maisons Watteau). — Simone Gaillard, rue Félix Faure, 17. — Raymonde Verschieren (Petit Paris). — Jean Balleur (Baillerie, maisons Lecomte).

Décès. — Marie Lambrecht, 34 ans, tisserande, rue de Tourcoing, 134. — Maria Henno, 55 ans, ménagère, rue des Trois Bouteilles, 54.

MOUVAUX

GRAVE ACCIDENT

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences très graves, mais qui se bornent heureusement à des dégâts purement matériels, s'est produit mercredi soir, rue de Lille, en face de la brasserie Lemaire.

M. Catteau, marchand de bestiaux à Marcq-en-Barœul, revenait du Marché de Lille, avec un chariot vide attelé de deux chevaux. Il s'arrêta « Au Bon Coin », rue de Lille, à Marcq, où ses affaires l'appelaient.

A peine y était-il entré qu'il entendit son attelage démarrer : les chevaux, apeurés, filaient à toute allure, rue de Mouvaux.

M. Catteau parvint à les rejoindre et à saisir les guides. Il voulut sauter sur le chariot, mais, trompé dans son élan, il fut projeté sur le sol, les guides retenues dans sa main crispée. Il fut traîné sur un parcours d'une centaine de mètres, courant à chaque instant les risques d'être broyé par les roues de son véhicule. Dans cette critique situation, il allait pourtant réussir à arrêter l'attelage qui, déjà, ralentissait, mais une voiture venant en sens inverse, lui fit lâcher prise.

Les chevaux, se sentant libres, reprirent leur course folle et continuèrent leur route jusqu'à la brasserie Lemaire, où ils vinrent s'abattre sur un car J venant de Tourcoing.

L'avant du car fut défoncé et quelques vitres furent brisées. L'un des chevaux, estimé mille francs, eut une jambe cassée et dut être abattu.

M. Catteau, qui, heureusement n'a aucune blessure, prit le premier tramway en partance pour Mouvaux où il n'arriva que pour constater les pertes dont il était victime.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — M. Jean-Baptiste Beuque, 38 ans, homme de peine, demeurant 6, rue de Creil, à Tourcoing, au service de M. Brochard, constructeur, occupé chez M. Floris Lorthiois, a reçu un morceau de fonte dans l'œil droit. 10 à 12 jours de repos. Docteur A. Cuisset.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie Nyrdahl guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie Nyrdahl. 1840-S

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Echo des vols de cuivre de Tourcoing

On se souvient de la grosse affaire de vols de métaux qui aboutit, l'an dernier, à de sévères condamnations pour les sieurs Debouvries, Casteur, Koeler et Buschotts Alfred, 22 ans, journalier, à Tourcoing.

Ce dernier condamné par défaut à deux ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour, pincé en Belgique et extradé, fait aujourd'hui opposition à ce jugement et un autre pour un vol aussi audacieux.

En ce qui concerne le vol, dans les magasins de M. Masure, constructeur, de la chaudière à épurer, chaudière en cuivre d'une valeur de 1.700 francs, il paraît bien établi, après les dépositions des témoins de l'affaire, tous rappelés aujourd'hui, que seuls, Buschotts et Vanhecoutte, qui ont travaillé chez Masure, ont pu perpétrer le vol dont les autres condamnés se sont faits les receleurs.

Buschotts fait opposition à un autre jugement le condamnant à 6 mois de prison et 5 ans d'interdiction pour vol avec effraction de trois matelas, trois traversins, trois oreillers de laine et plumes, commis chez M. Hector Coquelle, entrepreneur à Roncq.

Dans cette affaire encore, la culpabilité de Buschotts paraît nettement établie ; il est du reste reconnu par la femme Vanhecoutte, son complice.

Le Tribunal confirme les deux condamnations à deux ans et 6 mois de prison, il dit que les peines se confondront et maintient les 5 ans d'interdiction.

L'hallucination du satyre

Nous plaisantions l'autre jour, à propos de la manie des gens à voir un monstre possible dans toute personne qui, dans la rue, parle à des enfants, se montre aimable et prévenant avec eux.

Que de sots emballements, que de basses dénonciations et de vilaines petites vengeances se sont produits déjà à cause de cela.

Cette fois un malheur a failli se produire.

Le 2 février, les enfants de M. Joseph Hus, 34 ans, cabaretier à Roubaix, étaient allés au théâtre, en compagnie d'une dame Stévens.

Vers 11 heures du soir, tous trois rentraient par la rue de l'Alma et croisèrent M. Jules Vanvayouber, trieur, qui habite dans le quartier.

Ce dernier connaît les enfants de M. Hus, tous deux rachitiques et infirmes, mais ne connaît pas la dame Stévens, pas plus qu'il n'est connu d'elle.

Il s'étonna de les voir à pareille heure si loin de leur domicile, se figura que la dame Stévens nourrissait à leur égard des vues spéciales et émit la prétention de lui enlever la garde des enfants pour les ramener lui-même à leur père.

L'intervention du passant produisit juste le même effet sur la dame, des gros mots furent échangés, la dame fut bousculée et toute émue de l'alerte arriva chez M. Hus.

La scène se corse. Cela devint de la véritable folie collective : père, mère, clients, tout le monde sortit et se mit à la recherche du « satyre ».

On le trouva dans un cabaret ; la dame Stévens le gifla, tout le monde cria, le père s'était armé d'une matraque et... comme il sied à tout justicier populaire qui condamne sans savoir et frappe sans entendre, il assomma à coups de matraque le malheureux Vanvayouberg avant qu'il ait pu risquer un mot d'explication.

On ne s'explique qu'aujourd'hui... tout le monde regrette, le blessé plus que les autres puisqu'il court la chance de perdre un œil.

Voilà comment d'honnêtes gens, tous bien intentionnés, mais sous l'empire d'un ridicule affolement, se laissent aller à des gestes regrettables.

Joseph Hus est condamné à 50 francs d'amende avec sursis et à des dommages et intérêts à évaluer ultérieurement.

JEUNES VOLEURS. — Nous avons raconté, dans notre *Gazette Lilloise*, les exploits d'un trio de gamins vicieux : Joseph Labiau, 15 ans, rattacheur ; Picart Jules et Marcel, 21 et 19 ans.

Labiau vola chez ses parents, habitant rue d'Austerlitz, le contenu d'un coffret préalablement fracturé et contenant 340 francs appartenant à son demi-frère, 40 francs à son père et 17 à sa mère.

Avec l'argent, le trio se rendit à Lens, s'y vêtit, y fit la noce, puis tous se firent arrêter en rentrant à Lille.

Labiau est acquitté comme ayant agi sans discernement, les deux autres condamnés à 1 mois de prison, avec sursis pour Marcel Picard.

LES VOLS AUX GALERIES LILLOISES. — L'affaire qui avait été renvoyée en raison de l'état de santé de la femme Brutto, récemment accouchée, est revenue hier.

On se souvient que Palmyre Brutto, 19 ans, fille de la précédente, et la fille Brassard, 18 ans, servante, volaient aux étalages divers objets qu'elles portaient ensuite à la femme Brutto, qui les attendait dans la rue.

La femme Brutto et la fille Brassard sont condamnées à 1 mois de prison avec sursis ; Palmyre Brutto acquittée comme ayant agi sans discernement.

AFFAIRES DIVERSES. — 8 jours avec sursis à Lemaire Edouard, 35 ans, pour coups à Lille.

— 40 jours à Blanchard Marie, femme Vienne, qui porta au Mont-de-Piété, 6 « sarraux » qu'elle avait eu à confectionner pour la maison Hugo-Lafage, de Lille.

— 1 mois à Bonnelle Jules, 68 ans, pour mendicité et outrages aux gendarmes, à Ronchin.

— Chevreul Maurice, 26 ans, conducteur d'automobiles, poursuivi pour blessures par imprudence à Roubaix, le 23 janvier, est acquitté, étant établi que la faute de l'accident remonte au tramway, qui l'a lui-même tamponné.

— 6 jours à Ida Blamasson, 21 ans, journalier, pour infraction à expulsion.

— 6 jours et 5 francs pour bris de clôture et ivresse à Devaux Camille, journalier à Tourcoing.

100 francs d'amende à D. J., cultivateur à Flers, pour mouillage et écrémage du lait qu'il vendait à Hellemmes.

— 15 jours avec sursis à Dubois Victor, 16 ans, pour vol d'un tuyau de plomb à l'usine Kuhlmann, de Wattrelos.

— 16 francs à Vamboire Pierre, 27 ans, apprêteur à Roubaix, qui essaya de « faire passer » une pièce de 5 sous en plomb.

— Martens Victor, 33 ans, journalier à Halluin, a, le 5 février, cambriolé la maison de Mme Decoelk, cité Cornille, à Halluin. Le 1er mars, il fut arrêté en état d'ivresse et trouvé nanti d'une montre volée, dans la précédente affaire pour laquelle il avoue. 3 mois de prison et 5 francs d'amende.